



Rions de Soleil

Les Aubergeries 05380 Châteauroux les Alpes
assorions@gmail.com 04 92 49 65 31

Association Loi 1901

APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'auteur-e « collèges »

Du 14 mars au 29 mai 2022

HAUTES-ALPES (05)

Proposé par l'Association « Rions de soleil » en partenariat avec :



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Hautes-Alpes
Bibliothèque départementale



académie
Aix-Marseille

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Contexte de la résidence

« Rions de Soleil », association de développement culturel et d'éducation populaire, organise une **résidence d'auteur-e dans le département des Hautes-Alpes**.

La résidence s'organise dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA), la Bibliothèque Départementale 05 (BD 05), l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon (l'Abbaye de Boscodon étant le lieu d'hébergement).

Elle est soutenue par un Contrat Territoire et Lecture établi entre l'état, le département et l'association organisatrice.

Objets de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e pour une période de 11 semaines allant **du 14 mars au 29 mai 2022** dans le département des Hautes-Alpes.

La résidence d'auteur-e :

-est en lien ou non avec l'outil numérique, dans les domaines de la création littéraire ou de la bande-dessinée ;

-s'oriente à destination principale des collèges du département 05, mais aussi en direction du tout public.

L'appel à candidature est ouvert pour un-e auteur-e:

-ayant publié à compte d'éditeur au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public des collégiens;

-en lien avec les domaines de la création littéraire ou de la bande-dessinée ;

-*optionnel* : sensibilisé à l'outil numérique et/ou intégrant l'outil numérique dans ses processus de création ou ses médiations avec le public (outil numérique : vidéo, internet, photo, son...).

L'accueil en résidence comprend :

-70% de temps de création ;

-30% d'actions de médiation proposées par l'auteur-e pour le public.

Les médiations sont organisées par l'association Rions de soleil en lien avec les collèges du territoire et les différents partenaires du projet.

Les médiations sont à destination des collégiens mais aussi de tout type de public.

L'auteur-e doit pouvoir transmettre :

-une présentation du projet d'écriture / de création envisagé en résidence;

-une présentation des différentes médiations proposées (lecture-performance, rencontre, débat, atelier d'écriture, atelier spécifique, jeux coopératifs, sérigraphie, débats...) en précisant la durée, les publics possibles, les lieux d'interventions possibles, le matériel et l'espace nécessaire...

Objectifs de la résidence

Encourager la création dans des conditions favorables

La résidence propose un cadre et un contexte en immersion. 70% du temps de résidence est réservé pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations

L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant régulièrement l'auteur-e. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble si besoin.

30% du temps de résidence est réservé pour les actions de médiations avec le public.

Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes

Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques-médiathèques du territoire, des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels. La résidence d'auteur-e sera communiquée par le biais de l'association ainsi que par différents médias (presses et radios locales).

Impliquer les élèves concernés dans le projet

Faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Publics des médiations

La résidence s'adresse en priorité à un public de collégiens, mais également à tout public.

Les médiations au sein des collèges se dérouleront en lien avec les documentalistes et les enseignants des classes concernées.

Lieux des médiations

Les différentes médiations se déroulent dans les établissements scolaires, les bibliothèques-médiathèques, les librairies, dans divers lieux institutionnels, associatifs, culturels, spécialisés...

Lieu d'hébergement pour la résidence

L'auteur-e est accueilli-e en résidence dans le département des Hautes-Alpes, au sein de l'Abbaye de Boscodon sur la commune de Crots, dans un bel appartement meublé et équipé.

Le lieu de résidence est au calme, en retrait et en immersion au pied des montagnes haut-alpines. Il est situé à 6 km d'Embrun. Il apparaît donc nécessaire d'être véhiculé pour se déplacer.

Conditions d'accès à la résidence

Activités de l'auteur-e en résidence

L'auteur-e accepte de consacrer 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

L'auteur-e accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, soit au maximum 29 demi-journées ou médiations pour deux mois et demi.

Ces actions auront été préalablement définies avec les partenaires et seront présentées et étayées avec l'auteur-e, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.

Cela représente maximum 12 demi-journées ou médiations par mois (une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la ou les médiations).

Dossier de candidature

L'envoi du dossier de candidature est demandé sous format numérique avant le **14 AVRIL 2021**, ceci afin de pouvoir rapidement être transmis à l'ensemble des membres du jury. L'envoi d'ouvrages ou documents supplémentaires sous format papier peut si besoin se faire par courrier.

La candidature nécessite un dossier comprenant :

- une biographie** incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ; numéro Agessa.
- une bibliographie** ;
- des extraits d'ouvrages publiés** ;
- une note sur les motivations** à vouloir venir travailler dans le département des Hautes-Alpes dans le cadre de cette résidence ;
- une présentation du projet d'écriture / de création envisagé.**
- une présentation des médiations proposées** en précisant de manière détaillée pour chacune : quel(s) public(s), quel(s) lieu(x), quelle durée, quel matériel et quel espace nécessaire.
Lieux d'interventions possibles: milieu scolaire, bibliothèque-médiathèque, établissement culturel/associatif/institutionnel/spécialisé, librairie, milieu carcéral, maison de retraite...
A quel(s) public(s) cela peut correspondre : collégiens, enfants/adolescents en difficultés au sein de structures spécialisées, tout public, public spécifique...

Il est demandé à l'auteur-e :

- de maîtriser la langue française ;
- d'avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer) ;
- d'être titulaire d'un permis de conduire de type B et d'être véhiculé.

Informations pratiques

Contact avec l'association organisatrice

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature avant le 14 avril 2021. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur assorions@gmail.com

Jury de sélection

Un-e auteur-e sera sélectionné-e par un jury de sélection.

Le jury de sélection est composé des membres listés ci-dessous et chacun aura une voix :

- un représentant du département des Hautes-Alpes représenté par la BD 05 ;
- un représentant des collèges du 05 (DSDEN Direction des services départementaux de l'éducation nationale) ;
- la DRAC-PACA représentée par le conseiller livre et lecture;
- un représentant de l'ARL (Agence Régionale du Livre);
- un libraire une association ou un lieu culturel partenaire ;
- un représentant de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon ;
- un représentant de l'association organisatrice Rions de Soleil.

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur-e, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e bénéficiera d'une bourse de résidence : **1800 € brut par mois de résidence** (éventuelles charges AGESEA à déduire) soit 4 500 € brut pour 2,5 mois de résidence.

L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*).

Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera généralement accompagné-e et véhiculé-e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur-e de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin*.

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura notamment à sa charge directe : la nourriture, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et créations engagées dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière.

En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.

Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum de deux ans à l'issue de la résidence. L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning prévisionnel 2021-2022 de la résidence

09 Février 2021 :

Diffusion de l'appel à candidature

14 Avril 2021 :

Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

Fin avril :

Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

De Mai-à Décembre 2021 :

Organisation et construction de la résidence.

Mise en lien avec l'auteur-e, les collègues du département, les différents partenaires du projet.

Mise en place du parcours des médiations.

De Janvier à Mars 2022 :

Consolidation et ajustement du parcours des médiations.

Organisation des accompagnements aux médiations.

Communication de l'évènement.

Du 14 mars au 29 mai 2022 :

Résidence d'auteur-e de deux mois et demi.

Date à définir :

Restitution par l'auteur-e de ses travaux durant la résidence.

Contacts

Les salariés et les bénévoles de l'association organisatrice « Rions de Soleil »,

Les intervenants de l'association des Amis de l'Abbaye de Boscodon,

Blaise Mijoule, Eric Compiègne et Delphine Burgaud de la Bibliothèque départementale 05,

auront plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil

Muriel Richard, en charge des résidences d'auteur-e-s

Isabelle Palmarini

Les Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES

Tel : 04 92 49 65 31 / 06 67 24 07 70

assorions@gmail.com

B.D. 05 (Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes)

Blaise Mijoule (directeur) -

Eric Compiègne (directeur adjoint)

Delphine Burgaud (bibliothécaire responsable secteur fiction - jeunesse)

11, chemin des Matins calmes

05000 GAP

Tel : 04 92 51 85 50

delphine.burgaud@hautes-alpes.fr

Association des Amis de l'Abbaye de Boscodon

Abbaye de Boscodon

05200 CROTS

Tel : 04 92 43 14 45

contact@abbayedeboscodon.eu

Documents complémentaires

Description du lieu de résidence au sein de l'Abbaye de Boscodon

L'abbaye de Boscodon



Monument historique classé des Hautes-Alpes, près d'Embrun et du lac de Serre-Ponçon, située à 1200 mètres d'altitude à la lisière du Parc national des Écrins, au cœur de la grande forêt de Boscodon, l'Abbaye de Boscodon (XII^e siècle) possède une église abbatiale qui est un des joyaux de l'architecture romane.

Habitée par une communauté religieuse, l'Abbaye est ouverte aux touristes et à tous les visiteurs. L'association des amis de l'abbaye de Boscodon est en charge d'animer le site au niveau culturel, artistique et spirituel.

Le Logement mis à disposition de l'artistes en résidence

Ce logement est situé dans l'aile diet «des moines de choeur».au 2ième étage.
L'entrée se situe à l'extérieur des batiments clostraux.

Ce logement mansardé fait une surface d'environ 51m² et comprend :

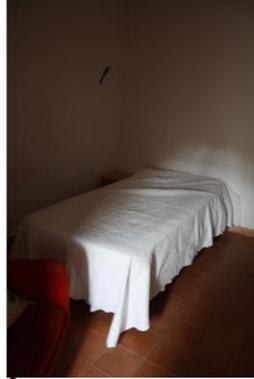
- Un séjour bureau avec un lit une place (photos 1-2)
- Une chambre avec un lit simple (photos 3-4-5)
- Salle de bain et WC personnels (photo 6-7)
- Accès par l'escalier, une cuisine avec frigidaire, four micro onde plaque de cuisson , lave linge, table, vaisselle.etc...(photo 8-9)
- Le linge de maison est à prendre sinon demander en amont la résidence pour les draps et les serviettes
- porte d'accès(photo 10)



1



2



3



4



5



6



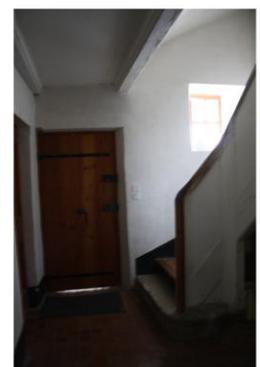
7



8



9



10